

SERVICE DE LA RELATION AVEC LES
HABITANTS, DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE
Tel : 01 42 31 82 07
a.hanafi@chatillon92.fr

**À l'attention des membres du
conseil de quartier
Maison blanche - Vauban**

Châtillon, le 26 septembre 2025

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir, avec Monsieur Christophe MOUTON, mon adjoint délégué à la démocratie locale, de vous convier à assister à la prochaine réunion du conseil de quartier Maison Blanche-Vauban présidé par **Monsieur Stéphane JACQUOT**, Maire adjoint.

**Jeudi 09 octobre 2025 à 20H00
À l'école Langevin Wallon**

Déroulé de la séance

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 12 juin 2025
- 2- Présentation de la programmation 2025-2026 du service culturel de la ville
- 3- Présentation de la représentante du magasin Auchan
- 4- Présentation du dispositif de la participation citoyenne par la Police nationale (en attente confirmation)
- 5- Calendrier « à date » des phases du projet des Arues
- 6- Point sur le projet immobilier (à la place de l'ancien restaurant « Le Bol d'Or »)
- 7- Nuisances des activités commerciales (occupation de l'espace public, nuisances sonores et olfactives, dépôts sauvages, respect des autorisations administratives, etc.) : exemple de la salle de danse « Studios Châtillonnais » et de « Master Poulet »
- 8- Le squat nocturne dans les installations de sport à l'angle des rues Courtois et Louveau
- 9- Point sur le suivi des signalements de l'application « Mon Châtillon »
- 10- Bilan 2024 des activités du conseil de quartier
- 11- Temps d'échanges avec les conseillers de quartier
- 12- Temps d'échanges avec le public
- 13- Date du prochain conseil de quartier et modalités particulières de cette dernière séance en janvier-février 2026

J'attire votre attention sur le fait que certaines informations contenues dans les différents dossiers qui vous sont communiqués sont susceptibles de relever du secret des affaires et ne peuvent en conséquence être communiquées à des tiers.

Certains documents peuvent également contenir des données personnelles protégées par la réglementation relative à leur collecte, accès, utilisation et communication par la commune. À ce titre, conformément au règlement européen n°2016/679/UE sur la protection des données personnelles du 27/04/2016 et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06/01/1978, elles ne peuvent être transmises, cédées, ni échangées à des tiers.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon fidèle dévouement.

La Maire,



Nadège AZZAZ